Zeitschrift: Le nouveau conteur vaudois et romand

Band: 81 (1954)

Heft: 2

Artikel: A propos des armoiries du canton de Vaud

Autor: Decollogny, Ad.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-228858

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. <u>Voir Informations légales.</u>

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

A PROPOS DES ARMOIRIES DU CANTON DE VAUD

M. Montandon a raison, dans son article paru avec le dernier numéro du « Conteur », en citant l'existence, dans les belles verrières du chœur de l'église de Brou, d'un vitrail portant d'argent à un mont à trois coupeaux de sable, se présentant comme un vague chapeau de cardinal.

Ce ne sont toutefois pas les armes du Pays de Vaud, mais celles du Bailliage de Vaulx. Nous ne connaissons pas d'armoiries du Pays de Vaud. Si ces armes de Brou ont l'avantage d'être simples et héraldiques, elles ne sont pas d'un bel effet. L'héraldique est à la fois une science et un art, qui ont leurs règles et leurs lois. Il faut observer les unes et ne pas perdre le sens des autres.

Ces armes apparaissent au déclin du prestige de la Maison de Savoie, au moment où diminue son éclat. On peut se demander si elles ont été créées pour les besoins de la cause, pour permettre l'établissement d'un tableau complet des possessions savoyardes dans cette magnifique verrière. Pour le moment, nous ne connaissons aucune reproduction de l'époque de cet écu; était-il seulement connu chez nous?

Par contre, les armoiries de la Baronnie de Vaud nous sont connues. Nous possédons une demi-douzaine de sceaux et le Musée historique de Berne conserve jalousement deux dalmatiques provenant du trésor de la Cathédrale de Lausanne, où l'on relève la croix blanche de Savoie sur fond rouge, traversée de part en part d'une bande joune et bleue. Ces armes ont le privilège sur les précédentes d'être plus esthétiques et d'avoir été arborées en terre vaudoise.

Quand les membres du Petit Conseil soumirent, le 16 avril 1803, un projet de sceau au Grand Conseil, il ne fut question ni des armes du bailliage de Vaulx, ni de celles de la baronnie de Vaud, pas plus d'ailleurs de s'inspirer du drapeau de Berne, devant lequel les troupes vaudoises durent s'aligner pendant deux siècles et demi.

Au moment de la pose du vitrail de Brou, début du XVIe siècle, le territoire du bailliage de Vaulx, n'était pas pareil à celui du canton. Outre les terres relevant du bailliage du Chablais, il ne comprenait pas les nombreux territoires rattachés à l'évêché de Lausanne, des prieurés de Romainmôtier et de Payerne, de l'abbaye de Saint-Maurice, des bailliages de Grandson, Orbe et Echallens relevant de Berne et Fribourg, du gouvernement d'Aigle qui s'inclinait sous la lourde patte de l'ours et du Pays-d'Enhaut faisant partie du comté de Gruyère. Estavayer, Romont, Rue, Châtel-Saint-Denis, Vaulruz par contre faisaient partie de la terre vaudoise.

Il eut été peu logique de reprendre les armes d'un bailliage reflétant si peu le canton qui naissait à la vie, à supposer qu'elles fussent connues.

Nos aïeux ont été bien inspirés en faisant table rase des anciennes armes, qui n'avaient pour les Vaudois rien de bien précieux, qui rappelât une ère de liberté. Cette liberté était venue enfin avec la couleur verte, couleur de la Révolution, couleur de l'espérance; elle

avait pour eux un sens, une valeur inestimable. C'est bien pour cela qu'elle fut arborée à la Palud en janvier 1798. Quelques mois plus tard, flottaient déjà à Montbenon des drapeaux verts et blancs.

La devise « Liberté et Patrie » est absolument héraldique. Des villes antiques comme Rome, Raguse et Bologne, ainsi que Carlsruhe en ont inscrit sur leurs écus. Si elle était posée sur un ruban extérieur, les armes du canton de Vaud seraient banales et pourraient être portées par n'importe qui. Inscrite sur l'écu lui-même, cette devise lui donne son individualité et l'anime d'un souffle idéal. Prétendre que la présence de cette devise est contraire aux règles de l'héraldique témoigne d'une bien faible connaissance de celle-ci.

Il est également logique de faire figurer le mot « Liberté » en première place. Les règles de l'euphonie n'ont rien à voir ici. Pour les auteurs du projet, et nos générations l'oublient trop, le mot « Liberté » représente un bien primordial de la race humaine, une aspiration qui existait bien avant la notion de patrie, qui ne vient qu'en deuxième rang.

Sous ses couleurs fraîches et riantes, notre canton a enfin pris conscience de lui-même, il a vécu les plus belles pages de son histoire. Nous pouvons en être fiers.

Nous nous en voudrions de ne pas relever l'explication donnée par le Conteur au sujet de l'origine des armoiries de Schaffhouse. La vraie étymologie de ce nom est Schiffhausen ou Schifferhausen, Navium domus en latin, maison ou séjour des bateliers. Ceux-ci, à cause de la chute du Rhin, devaient s'arrêter en cet endroit. Le bélier (et non la brebis) est tiré des armes du couvent de Sainte-Agnès.

Le bouquetin de la Maison-Dieu (Grisons) était à l'origine l'emblème de la famille Victoridès, issue de Victor I^{er}, comte de Coire, bien avant l'existence de l'héraldique. Au moment de l'apparition de celle-ci, cet animal devint le meuble des armes de l'évêché, puis dans la suite de la ville de Coire et de tous les pays appartenant à l'évêque.

Pour le taureau d'Uri, il y a deux explications, l'une, celle indiquée par le *Conteur*, et l'autre, qui voit une dérivation de l'ancien nom du peuple des *Taurici* ou *Thaurici*.

Ne médisons pas trop de l'héraldique. Il y a eu sans doute des erreurs, mais moins qu'on veut le prétendre. Du reste quelle œuvre humaine est exempte d'erreur?

Ad. Decollogny.



Tous LES CALORIFERES pour BOIS, CHARBONS, MAZOUT Grand choix - Prix intéressants

22-24, place Saint-Laurent - LAUSANNE